

## Comité Local d'Information et de Concertation du TRICASTIN - Montélimar (26)

### Compte-rendu de réunion

**Date de la réunion** : 30 Novembre 2012 à 15h

**Lieu de la réunion** : Maison des Services Publics de Montélimar (26)

#### **Participants**

##### **Collège « administration »**

Madame REME-PIC Anne-Marie

Monsieur ANKRI Luc  
Monsieur BONNER Olivier

Monsieur CHEVASSUS André  
Monsieur SORBIER Jean-Jacques

Monsieur ESCOFFIER Richard  
Madame DELRIVE Laurence  
Madame BARBARIN Sandrine

Vice-présidente du Conseil Général de la Drôme &  
Présidente du CLIC du Tricastin

Sous-préfet de Nyons  
DREAL - Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes  
DDT 26 - Direction Départementale des Territoires  
SDIS 26 - Service Départemental d'incendie et de  
Secours - Cellule évaluation des risques  
ASN - Autorité de Sûreté Nucléaire  
ASN - Autorité de Sûreté Nucléaire  
Inspectrice du travail de l'UT 26 DIRECCTE

##### **Collège « collectivités territoriales »**

Monsieur DURAND Guy  
Monsieur LOVERINI Claude

Commune de Pierrelatte - Adjoint  
Commune de Saint Paul Trois Châteaux - Adjoint

##### **Collège « exploitant »**

Monsieur PLUCHE Eric  
Monsieur GIRARD Vincent  
Monsieur CREST Gilles  
Monsieur CHEVALIER Vincent  
Monsieur PLANEILLE Pierre-Jean  
Monsieur TOURNIER Bernard

TRICASTIN - Directeur 3SE  
AREVA NC - Directeur SSE  
AREVA NC  
COMURHEX - Responsable 3SE  
SODEREC - Responsable QHSE  
SODEREC - Directeur site

##### **Collège « Salariés »**

Monsieur SCHAEFFNER Bernard

COMURHEX - CHSCT

##### **Collège « Riverains »**

##### **Assistaient également à la réunion :**

Madame MICHAUD Cécilia

Chargée du secrétariat de la réunion

##### **Absents ou excusés**

Monsieur le Préfet du Vaucluse  
Le chef du SIDPC de la Préfecture de la Drôme  
Le directeur de l'agence régionale de la santé de Rhône Alpes  
Le conseiller municipal à la mairie de Bollène  
Le premier adjoint à la mairie de Lapalud  
Le premier adjoint à la mairie de la Garde Adhémar  
Le directeur établissement SOCATRI  
Le directeur établissement EURODIF PRODUCTION  
Le président de la CRII-RAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur  
la Radioactivité)  
Le représentant de la FRAPNA  
Le représentant de l'association de sauvegarde de l'environnement du Tricastin  
Le représentant du MNLE 26/07  
Président des Amis de la Terre du Vaucluse  
Le représentant du CHSCT EURODIF PRODUCTION  
Le représentant du CHSCT SODEREC  
Le représentant du CHSCT AREVA NC  
Le représentant du CHSCT SOCATRI

## **1 Ordre du jour**

---

- Approbation du CR de la réunion de l'année précédente (réunion du 9 décembre 2011) ;
- Présentation de la mise en place des Commissions de Suivi de Site (CSS) en remplacement des CLIC ;
- Présentation de l'avancement de la démarche PPRT pour le Tricastin ;
- Présentation du bilan des actions en matière de prévention des risques des exploitants et point sur les projets en cours (SODEREC, COMURHEX, AREVA NC) ;
- Questions diverses.

### COMPTE-RENDU

## **2 Accueil**

---

L'accueil est réalisé par la présidente du CLIC, Madame Reme-Pic.

Madame Céline Daujan (DREAL) est remplacée ce jour par Monsieur Olivier Bonner.

Approbation du compte-rendu : sans observation ni commentaire d'aucun membre du CLIC, le compte-rendu de la réunion de l'année précédente (réunion du 9 décembre 2011) est approuvé.

Mot d'accueil du sous-préfet de Nyons.

## **3 Mise en place des Commissions de Suivi de Site en remplacement des CLIC – Présentation par Monsieur Olivier Bonner (DREAL)**

---

Les CLIC et CLIS évoluent réglementairement vers les CSS (Commissions de Suivi de Site), dont le périmètre d'action est élargi par rapport aux instances préexistantes. L'ensemble des missions des CSS sont définies à l'article D125-31 du Code de l'environnement. Les missions des CSS sont étendues à toutes les préoccupations environnementales (nuisances, risques).

### **Les points à noter sur la mise en place des CSS sont les suivants :**

- **Distinction de 2 types de CSS** : les CSS obligatoires, de type SEVESO (successeurs des CLIC et CLIS actuelles) et les CSS non obligatoires autour d'une ou plusieurs installations classées relevant du régime de l'autorisation ;
- **Création des CSS avant le renouvellement de la composition des CLIC/CLIS** , et quand il y a nécessité de donner un avis sur le PPRT ;
- **Les CSS sont composés de 5 collèges** (Riverains, Salariés, Exploitants, Administration et Collectivités territoriales), et nomination d'une ou plusieurs personnes qualifiées si nécessaire. La composition de la CSS est à adapter au contexte local ;
- **Le président de la CSS sera désigné par le Préfet** ;
- **Constitution d'un bureau** avec la mise en place d'un règlement intérieur recommandé ;
- **Les missions des CSS** :
  - o missions « générales » (création d'un cadre d'échange, suivre l'activité des installations classées et promouvoir l'information du public) ;
  - o missions particulières (association à l'élaboration du PPRT, faire appel à des experts pour réaliser des tierces expertises).

### **Les missions des CSS « Seveso » sont les suivantes :**

- La CSS est destinataire du rapport environnemental et est informée des projets pouvant impacter l'installation ;
- La CSS pourra émettre des observations sur les rapports communiqués ;
- La CSS pourra demander des informations sur les accidents dont les conséquences sont perceptibles à l'extérieur du site ;
- Si une concertation préalable à l'enquête publique est menée (L121-16) à l'initiative du maître d'ouvrage ou à la demande du préfet, la CSS constitue le comité prévu à cette concertation préalable.

### **Côté fonctionnement des CSS « Seveso » :**

- Les modalités de vote : possibilité d'un vote par collège nécessitant l'accord des membres présents, ou application de la règle du ppcm pour attribuer un nombre de voix par membre afin que chaque collège dispose d'un nombre de voix total identique aux autres collèges, les personnalités qualifiées ont un droit de vote mais le total de leurs voix doit rester inférieur à celui d'un collège ;
- Possibilité d'ouvrir les réunions de la commission au public sur décision du bureau ;
- L'information du public sur les travaux de la commission se fera à travers un nouveau site internet : [www.css-rhonealpes.com](http://www.css-rhonealpes.com).

**Question du CHSCT de COMURHEX : est-ce que la fusion des établissements AREVA NC et COMURHEX entraîne un changement pour la participation à la future CSS ?**

**Réponse de Monsieur Bonner - DREAL :** le nombre de participants sera fixé au moment de la création de la CSS. Si, au jour de la création de la CSS, l'entreprise Comurhex a toujours une existence juridique propre, alors on aura des représentants Comurhex dans cette instance. Si besoin l'AP de composition de la CSS sera actualisé ultérieurement. La fusion des CHSCT Comurhex et Areva NC et leur composition est de la compétence d'Areva, par contre rien n'empêche d'avoir, au sein du collège salariés de la CSS, 2 représentants Areva NC (dont un qui serait un « ex-Comurhex »).

**Commentaire de l'ASN :** la fusion de ces établissements et le changement d'exploitant ne sont pas encore actés et nécessitent une longue démarche réglementaire.

**Question de Monsieur le sous-préfet de Nyons : combien de personnes constitueront chaque collège ? Quand est-ce qu'exactement la CSS sera créée ?**

**Réponse de Monsieur Bonner - DREAL :** il n'y a pas de règle fixe pour la constitution de chaque collège, cela dépendra de chaque CSS. Il faut veiller à l'équilibre entre chaque collège autant que faire se peut. L'arrêté de la présente CLIC prend fin le 6 décembre 2012, la prochaine CSS sera donc créée très prochainement.

**Question de l'inspectrice DIRECCTE : que devient le comité interentreprises de santé et de sécurité au travail ?**

**Réponse de Monsieur Bonner - DREAL :** La mise en œuvre du CISST dépend d'une autre réglementation qu'est le Code du travail, pas d'impact lié à la création des CSS si ce n'est que le collège salariés n'est pas nécessairement constitué de salariés protégés issus du CISST (cf. présentation)

**Pour le cas de la CLIC du Tricastin, le décret date de 2009 et arrive très bientôt à échéance (le 6 décembre 2012), la CSS sera donc créée très prochainement.**

#### **4 Présentation de l'avancement de la démarche PPRT du Tricastin**

La prescription du PPRT du Tricastin date du 4 mars 2011, commun aux 3 établissements, COMURHEX, AREVA NC et SODEREC. Son élaboration est en cours.

**Les points marquants de l'année 2012 pour l'élaboration du PPRT, et notamment la cartographie des aléas, sont :**

- **Société COMURHEX :** réception de l'étude de dangers de l'atelier CIF3 (trifluorure de chlore) le 9 janvier 2012, présentant des zones de dangers très importantes, qui pouvaient impacter très fortement les règles d'urbanisation à définir dans le cadre du PPRT → choix fait par l'exploitant d'arrêter cet atelier CIF3 sous 5 ans.
- **Société AREVA NC :** réception par l'administration des compléments d'informations demandés, entre mai et juillet 2012, ce qui a permis l'envoi par l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) de son rapport d'examen d'études de dangers présentant les phénomènes dangereux à retenir pour le PPRT (réceptionné le 20 juillet 2012 par l'administration).
- **Société SODEREC :** dépôt d'un DAE (Dossier d'Autorisation d'Exploiter) pour une nouvelle activité, instruite par la DREAL en 2012. L'arrêté préfectoral d'exploiter n'est pas encore signé mais le projet d'AP rédigé par la DREAL a reçu un avis favorable du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Technologiques) le jeudi précédent cette réunion.

**Ces nouveaux éléments ont été intégrés afin d'établir une nouvelle cartographie des aléas (zonage brut), au milieu de l'année 2012, présentant 2 zones d'aléas distinctes :**

- **Au sud de la plate-forme,** sociétés **COMURHEX et AREVA NC :** la majorité des effets dangereux demeurent sur la plate-forme nucléaire du Tricastin : aucune sortie des limites de propriété au nord, au sud et à l'ouest (nota : les lagunes évoquées appartiennent à la plate-forme et une clôture est présente). Au sud et sud-est, sortie des effets toxiques sur la route départementale (D458), l'autoroute A7, le CNPE du Tricastin et le canal du Rhône, pour des d'aléas faibles (de couleur verte) voire partiellement M+ pour le CNPE.

- **Au nord de la plate-forme**, concernant la société **SODEREC** : le site étant plus réduit, les aléas sortent des limites de propriétés (seulement effet toxique), en touchant 2 communes, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les zones d'aléas les plus fortes (zones rouge R) touchent seulement des terrains nus. Des tiers sont impactés par des aléas moyens et faibles.

**Cette cartographie des aléas permettra de définir des règles d'urbanisation et d'éditer le règlement PPRT :**

- les contraintes d'urbanisation pour le sud de la plate-forme affecteront principalement le groupe AREVA et les autres installations situées dans le périmètre de la plate-forme nucléaire du Tricastin.
- Les contraintes vis à vis des tiers seront un peu plus importantes pour le cas du PPRT de SODEREC, où quelques enjeux sont impactés, notamment un ERP (Plate-forme logistique d'Intermarché) qui se situe à cheval sur 2 zones d'aléas (couleurs vert et bleu).

**L'évolution de l'instruction des PPRT**

La prescription du PPRT était commune aux 3 sociétés. Cependant au vu des périmètres disjoints, des enjeux différents, et afin de ne pas ralentir l'ensemble du processus si des difficultés étaient rencontrées pour une zone, il a été proposé de scinder le PPRT en 2 PPRT distincts, un PPRT pour la partie nord (SODEREC) et un autre pour la partie sud (COMURHEX et AREVA NC).

→ Rapport proposant une nouvelle prescription séparée édité le 16 octobre 2012 et un courrier de consultation a été envoyé aux communes le 15 novembre 2012.

**Objectif** : obtenir 2 nouveaux arrêtés de prescriptions d'ici fin 2012.

**Calendrier prévisionnel, avec le découpage en 2 PPRT :**

- Lancement des réunions POA (Personnes et Organismes Associés) pour chacun des PPRT (Réunion POA PPRT SODEREC prévue le 20 décembre 2012) ;
- Elaboration des PPRT lors 1<sup>er</sup> semestre 2013 : cartographie des enjeux et projet de règlement PPRT, élaboré en concertation avec les POA ;
- Programmation des 2<sup>e</sup> réunions POA : fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013 ;
- Consultation des POA : été 2013 ;
- Enquête publique : automne 2013 ;
- **Objectif** : approbation des PPRT fin 2013.

**Question de Monsieur Loverini : au sujet du PPRT de SODEREC, la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux a reçu un courrier de consultation (cf. proposition de nouvelle prescription) indiquant que la commune n'était pas impactée alors que c'est le cas ?**

**Réponse de Monsieur Bonner - DREAL** : c'est une erreur de l'administration, dont elle s'excuse. La commune est effectivement impactée, sur une bande très étroite qui était considérée comme appartenant à la commune de Pierrelatte. A noter, aucun enjeu n'est présent sur la zone concernée. Un avis de la part de la commune sur la prescription du PPRT Tricastin et le PPRT Soderec comme demandé dans le courrier du Préfet du 15/11/2011 est attendu. La commune est bien dans le périmètre du périmètre PPRT Soderec (contrairement à ce qui est écrit en début de courrier du 15/11).

**Commentaire de Monsieur Durand : le décrochage de la cartographie a-t-il été réalisé afin de favoriser l'implantation d'un bâtiment Leclerc Drive ?**

**Réponse de Monsieur Bonner - DREAL** : le décrochage est dû au centrage des cercles d'effets. Les zones évoquées sont des zones d'aléas les plus éloignées, donc les plus faibles (de couleur verte) qui seront vraisemblablement des zones soumises uniquement à recommandations.

**Question de Monsieur Pluche : le calendrier des réunions POA d'AREVA NC est-il établi ?**

**Réponse de Monsieur Bonner - DREAL** : le calendrier sera sensiblement le même que pour le PPRT Soderec, le but étant de mener en parallèle ces 2 PPRT pour garder la dynamique. Pas de date indiquée lors de la présentation car, contrairement à Soderec, la date de 1<sup>ère</sup> réunion POA n'est pas encore fixée mais ça ne saurait tarder.

**5 Désignation nominative du représentant de la CLIC pour la réunion POA du PPRT SODEREC, qui aura lieu à Pierrelatte, le 20 décembre 2012**

**Décision précédente** : un membre du collège « salariés » de la CLIC sera le représentant à la réunion POA.

**Nécessaire de nommer ce représentant** : le plus judicieux serait le représentant du CHSCT de SODEREC, absent ce jour. Son accord lui sera demandé et il en informera le CLIC. Monsieur Tournier se charge de se rapprocher de son salarié à ce sujet.

## **6 Bilan des actions en matière de prévention des risques et points sur les projets en cours de la société SODEREC**

---

*Présentation par le responsable QHSE, Monsieur Planeille.*

**Actions réalisées pour la prévention des risques en 2012** : mise en place du confinement à l'intérieur du bâtiment 3 pour le stockage de bouteilles de chlore et des fûts à pression de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), avec des détecteurs, des extracteurs d'air, et fermeture automatique du portail métallique en cas d'alerte.

**Les audits internes ont fait ressortir plusieurs remarques** : réaliser des exercices plus réguliers avec les pompiers (le prochain est programmé le 6 décembre), amélioration de la signalisation des douches de sécurité et leurs contrôles, finalisation des fiches d'exposition pour les salariés et mettre en place le contrôle des débits des extracteurs.

**L'inspection de la DREAL a fait l'objet de 3 remarques** : compléter l'analyse de maîtrise des risques, revoir la périodicité des mesures d'analyse de risques au poste de dépotage (mis en place à ce jour) et révision d'un manuel de sécurité utilisé par le technicien d'astreinte en adéquation avec le POI.

### **Indicateurs du Système de Gestion de Sécurité en 2012 :**

- 1 accident de travail : brûlure légère à l'acide chlorhydrique due à un gant percé, sans conséquence ;
- 12 fiches d'incidents dont 3 sérieux : suremplissage d'un GRV (Grand Réservoir Vrac) d'acide fluorhydrique, bascule d'un GRV de potasse sans fuite de celui-ci et une fuite de dioxyde de soufre d'une bouteille de 50 litres, en supposant une oxydation à l'intérieur de la bouteille ;
- 23 inspections internes avec 12 % d'anomalie ;

**Réalisation d'un exercice POI** (Plan d'Opération Interne) en simulant la fuite d'un fût de 30 litres d'acide fluorhydrique dans le bâtiment 3. Les conclusions de l'exercice mettent en évidence des points forts sur l'intervention en sécurité d'un binôme, la réaction très rapide du PC/FLS d'Areva et la clôture de l'incident à la fin de celui-ci. L'action corrective est le partage de l'alerte entre 2 responsables afin de diminuer le temps d'alerte des riverains.

**Le projet notable en cours en 2012** est l'extension le projet de stockage de d'acide fluorhydrique, qui a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation qui est passé au CODERST le 22 novembre 2012. Cette extension permettra le confinement des 2 postes de dépotage qui entraînaient des plus grands rayons d'aléas pour le PPRT. Le nouveau stockage permettra ainsi de réduire ces rayons d'aléas.

Pas de question, ni commentaire.

## **7 Présentation commune pour la plate-forme du Tricastin, sociétés COMURHEX et AREVA NC**

---

*Présentation par Monsieur Crest, commençant par un rappel des activités :*

- usine COMURHEX I, 360 salariés, production d'hexafluorure d'uranium (UF6) et du trifluorure de chlore (ClF3), remplacé à terme par l'usine COMURHEX II en cours de construction et démarrant en 2013 ;
- AREVA NC, 900 salariés, transformant l'uranium appauvri provenant d'EURODIF.

**Les principaux risques présents sur la plate-forme du Tricastin** sont rappelés et sont dus à la présence de produits chimiques, des risques conventionnels (gaz, hydrogène et fuel) et des risques radiologiques.

### **Accidents en 2011 sur la plateforme du Tricastin :**

- COMURHEX : 1 accident avec arrêt dû à la fermeture d'une vanne entraînant une contusion ;
- AREVA NC : 3 accidents avec arrêts dont 2 douleurs dorsales & un heurt à la tête ;
- Chantier COMURHEX II : 3 accidents dont 2 accidents à la main (problématique récurrente).

## 8 Bilan des actions en matière de prévention des risques et points sur les projets en cours de la société COMURHEX

---

*Présentation par Monsieur CHEVALIER, Directeur 3SE COMURHEX.*

**L'organisation** des équipes de sécurité a été modifiée avec un renforcement des équipes 3SE (1 ingénieur sûreté).

**Formation en 2011** : 6994 heures de formation et 316 salariés formés, sans compter les formations aux postes de travail.

**Nouveauté dans l'identification et évaluation des risques d'accidents majeurs** : l'EDD (Etude de Dangers) de l'atelier de production de trifluorure de chlore a été mis à jour en mai 2012, avec tierce-expertise de l'ASN, qui n'a pas émis de remarques. L'activité de cet atelier a démarré en novembre 2012 et son arrêt est prévu en 2016.

De plus, le décret du 26 avril 2012 étend le périmètre de l'INB (Installation Nucléaire de Base) à l'ensemble des installations du site de COMURHEX, l'ASN devient donc l'autorité inspectrice sur l'ensemble des installations classées.

**Maîtrise des procédés, 2 événements à noter en 2011** : non fermeture d'une vanne, soumise à exigence de sécurité mais n'étant pas un moyen de maîtrise des risques d'accidents majeurs et incohérence de repérage, éléments importants de sécurité.

**Mise à jour de plusieurs documents** : procédure de gestion des EIPS/MMR (EIPS : Eléments Importants Pour la Sécurité et MMR : Mesures de Maîtrises des Risques) et finalisation de toutes les fiches récapitulatives.

**Gestion des modifications** : 90 demandes d'autorisation de modifications instruites en 2011, dont 7 concernent des EIPS/MMR (diminution par rapport à 2010)

**Investissements réalisés en 2011**, pour la protection de l'air (maîtrise des émissions), la protection de l'eau (mise en service de la barrière hydraulique) et la sécurité industrielle, pour un total de près de 10 millions d'euros.

**Zoom sur la production de CIF3**, investissement de 4,2 millions d'euros pour les mesures spécifiques mises en œuvre.

**Exercices de gestion des situations d'urgence** : 1 exercice à dominante POI, 2 exercices de crise dont 1 exercice mis en œuvre l'échelon national de gestion AREVA et 9 exercices à dominante sécurité des personnes.

**Gestion du retour d'expérience** : nouveau logiciel (2009) complètement opérationnel en 2011, qui a permis la saisie de 841 constats en 2011.

**Focus sur 2 événements sur les 6 déclarations ICPE de 2011** : fuite sur une tuyauterie de transfert aqueuse (mai 2011) due à une corrosion plus rapide que prévisible qui a entraîné un remplacement des tuyauteries et une augmentation de la fréquence de contrôle. Dégagement d'ammoniac de quelques dizaines de kilos dans un sas lors d'une opération de maintenance par une entreprise extérieure (août 2011) due à une inversion d'un outil de découpage qui a entraîné un renforcement de la supervision des prestataires.

**Contrôle du système de gestion de la sécurité et des audits** : 12 inspections réalisées par l'ASN et la DREAL, 4 inspections internes AREVA, un audit de suivi de triple certification et 25 contrôles de premier niveau et des tournées VESPA.

**Le plan progrès 2012 prévoit :**

- un objectif de 0 accident et augmentation de la qualité de vie au travail ;
- une action de transparence ;
- un renforcement des chantiers 5S ;
- et une réduction de l'empreinte environnementale en réduisant les passifs.

### Point sur la nouvelle usine COMURHEX II

Présentation des échéances réglementaires et du plan des installations. Le premier bâtiment sera mis en service l'été 2013 (bâtiment d'HF). Le dimensionnement de production au démarrage sera de 15 000 tonnes d'UF6. Et les installations sont entièrement dimensionnées pour résister au séisme selon l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010.

Pas de question.

## 9 Bilan des actions en matière de prévention des risques et points sur les projets en cours de la société AREVA NC

---

*Présentation par le Directeur SSE d'AREVA NC, Monsieur Girard.*

**Formation, sécurité, sûreté, environnement en 2011** : 3764 heures de formation, 70 personnes formées et mise en place d'un « chantier école » pour la formation permis feu (100 salariés formés).

**Actions réalisées notables pour la prévention des risques** : sur l'usine W, actions sur le collecteur d'hexafluorure d'uranium, sur les mesures de gaz hydrogène en sortie de cheminée et amélioration des mesures de contrôle des rejets gazeux. Les travaux notables sur l'atelier TU5 sont l'aménagement des aires d'entreposages de citernes.

**Inspections en 2011** : 13 inspections de l'ASN et 13 visites internes.

**Actions 2012** : respecter les engagements pris auprès des autorités de tutelle et parties externes, capitaliser l'analyse du REX (retour d'expérience) et mise en conformité du risque foudre.

**La gestion du REX** est réalisée par l'organisation d'une réunion annuelle avec l'ensemble des chefs d'installation de l'établissement et les acteurs importants sur la sécurité et environnement sur une journée, permettant d'identifier les actions prioritaires de façon collective.

**Accidents déclarés** : nombre qui stagne depuis quelques années autour de 3-4 accidents, nécessitant de pousser les actions en profondeur pour creuser les causes et réduire ce nombre. La quantité d'informations qui remonte du terrain est également importante car cela permet de réaliser les analyses nécessaires.

**Focus sur 2 déclarations d'évènements** : écart dans les mesures de suivi environnemental au niveau de la limite de propriété (au sud de l'établissement d'AREVA NC) avec un engagement d'actions correctives avec un suivi dosimétrique renforcé, la construction d'un merlon de protection et la vidange accélérée du terrain d'entreposage à proximité. Le deuxième évènement est la détection d'un pic d'hydrogène dans les effluents gazeux de l'atelier W, qui a entraîné la surveillance attentive de la concentration avec une modification importante de paramètres de conduite de l'usine afin de garantir à tout moment le bon fonctionnement du process.

**Exercices de gestion de situation d'urgence** : 2 exercices mettant en œuvre le plan d'urgence interne et 1 exercice hebdomadaire avec l'équipe d'astreinte mettant en œuvre une phase réflexe, dans le PC de crise d'AREVA.

**Faits marquants 2011** :

- études complémentaires de sûreté suite à l'accident de Fukushima par l'ensemble du groupe Areva instruites par l'ASN ;
- chantiers réalisés : construction d'une aire d'entreposage de citernes, construction d'une voie ferrée avec la nouvelle usine GB2 et construction de 2 nouveaux bâtiments d'entreposage;
- dossier déposé en novembre 2011 pour l'aménagement d'un nouveau laboratoire, regroupant les 4 laboratoires existants, ayant pour principal mission d'analyser les produits entrants/sortants des installations. L'enquête publique est prévue en 2013.

Pas de question.

## 10 Questions diverses

---

Pas de question.

La Présidente du CLIC remercie l'assemblée et conclut la réunion.

Les présentations seront mises sur le site Internet [www.clicrhonealpes.com](http://www.clicrhonealpes.com) avec le compte-rendu approuvé.



La Présidente du CLIC Tricastin

Madame Anne-Marie REME-PIC